



Dimanche 28 Février 2021

Communiqué de Presse
Evolution des Situations Monétaire et Prudentielle
à fin 2020

La situation monétaire à fin 2020 indique une reprise de l'expansion de la masse monétaire au sens large M2. En effet, après avoir enregistré un recul de 0,78 % à fin 2019, la masse monétaire M2 a significativement augmenté pour atteindre 7,12 % à fin 2020 culminant ainsi à 17 682,7 milliards de dinars contre 16 506,6 milliards de dinars à fin 2019. Hors dépôts des hydrocarbures, elle a augmenté de 9,05 % contre 6,03 % à fin décembre 2019.

Ainsi, la circulation fiduciaire hors banques a augmenté de 12,93 %, passant de 5 437,6 milliards de dinars à fin 2019 à 6 140,7 milliards de dinars à fin 2020. Elle représente 34,73 % de la masse monétaire M2 à fin 2020 contre 32,94 % à fin 2019.

Les dépôts à vue ont diminué de 3,22 %, baisse moindre que celle enregistrée à fin à fin 2019 (-19 %). Ces dépôts sont passés de 4 351,2 milliards de dinars à fin 2019 à 4 211,0 milliards de dinars à fin 2020. En revanche, les dépôts à terme ont enregistré une croissance positive de 3,98 % pour l'année 2020 contre une hausse de 5,71 % une année auparavant.

Par secteurs juridiques, les dépôts à vue collectés auprès du secteur public ont fortement baissé de 17,80 % à fin 2020. Quant aux dépôts à vue collectés auprès des entreprises privées et des ménages, ils ont augmenté de 10,62 % et 9,01 % respectivement. De même, les dépôts à terme en dinars collectés auprès du secteur public ont connu une baisse de 7,86 % alors que ceux collectés auprès des entreprises privées et des ménages ont enregistré une hausse de 30,53 % et 2,70% respectivement.

Les crédits à l'économie affichent une croissance de 3,05 % en 2020 contre 8,84 % en 2019. Ainsi, leur encours est passé de 10 857,8 milliards de dinars à fin 2019 à 11 188,6 milliards de dinars à fin 2020.

Aussi, les crédits accordés en 2020 par les banques aux entreprises publiques, aux entreprises privées et aux ménages, ont augmenté respectivement de 2,57 %, 3,45 % et 4,15 %.

Parallèlement, par secteurs juridiques, les crédits accordés au secteur public représentent 51,67 % du total des crédits accordés en 2020 et les crédits accordés au secteur privé représentent 48,32 % dont 8,20 % sont accordés aux ménages.

Par ailleurs, la liquidité globale des banques a baissé au cours des neuf premiers mois de 2020, passant de 1 100,8 milliards de dinars à fin 2019 à 461,8 milliards de dinars à fin septembre 2020, corrélativement au déficit courant de la balance des paiements et aux impacts économiques de la pandémie Covid-19. Cette liquidité a commencé à s'améliorer au cours du dernier trimestre de 2020, sous l'effet des mesures de politiques monétaires décidées par la Banque d'Algérie en matière de baisse du taux des réserves obligatoires, de l'augmentations des seuils de refinancement des titres publics négociables, de l'allongement de la durée du refinancement de 7 jours à un (1) mois et de la satisfaction totale des demandes de refinancement des banques. Ainsi, la liquidité bancaire a atteint 632,3 milliards de dinars à fin 2020.

En terme prudentiel et au regard des indicateurs de solidité financière, l'analyse de la situation du système bancaire au 30 septembre 2020 (données provisoires) laisse apparaître, en termes de solvabilité, un coefficient de solvabilité global de 18 % et un coefficient de fonds propres de base de 14 %, des niveaux largement supérieurs aux minima réglementaires exigés à savoir au moins 7 % pour le coefficient des fonds propres de base et 9,5 % pour le coefficient de solvabilité calculé sur la base des fonds propres réglementaires.

Dans ce contexte, le coefficient de liquidité global à un mois, au 30 septembre 2020 se situe à 94,03 %. Un niveau supérieur au minima de 60 % prévu par l'instruction 05-2020 du 06 avril 2020, portant mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et établissements financiers.

Enfin, il est à noter qu'au 31 décembre 2020, 95 % des banques dont les six banques publiques, ainsi que 90% des établissements financiers se sont déjà largement conformés à l'exigence du capital minimum.